Publié et certifié exécutoire le 10/11/2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-264402215-20261105-DEL_20261105_22-DE

Département LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement SAINT NAZAIRE

Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC

DEL_20261105_22
Extrait du Registre

Séance du 05 Novembre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-six, le cinq novembre
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni en session ordinaire au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Gilbert LEMESTRE, Président du CCAS.

Etaient présents : Gilbert LEMESTRE, Françoise ALBERT, Sylvie BRANGER, Christelle GIRAULT, Béatrice BERNARD, Laurence FREMINET, Nicolas PALLIER, Luc BROCHARD-REIGNE, Katia LEMOINE, Stéphanie BURNEL

Etait excusée : Solène MERABET

Convocation	**23 octobre 2026**
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	10
Excusés :	1
Absents	0
Procurations :	0
Votants :	10

Secrétaire de Séance : Amélie DANET, directrice du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

ELECTION DU VICE PRESIDENT

Monsieur Gilbert LEMESTRE, Président du CCAS, expose :

VU l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

CONSIDERANT que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

CONSIDERANT que Madame ALBERT Françoise s'est portée candidate à la fonction de Vice-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-264402215-20261105-DEL_20261105_22-DE

présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Après le dépouillement :
Nombre de votants : 10 ; Nombre de bulletins : 10
- Blancs : 2 voix
-Nuls : 0 voix
Nombre de voix pour Françoise ALBERT : 8

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Madame ALBERT Françoise à la majorité absolue.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

Gilbert LEMESTRE
Président du CCAS

